

LE COLIBRI EXPRESS

Journal du Syndicat des enseignantes et enseignants du programme francophone de la C.-B.



Le Rond-Point édition 2018

Les membres du comité du Rond-Point se sont réunis à nouveau le 7 novembre afin de préparer sa prochaine édition.



Vous désirez proposer un atelier lors du Rond-Point 2018? L'inscription a été envoyée le 10 novembre, via le courriel CSF. Pour soumettre un atelier, visitez le site <http://rondpoint.csf.bc.ca/a-savoir/>

Le Rond-Point se tiendra à Richmond le 16 février 2018. Cette année, le thème choisi est *Regards sur nos pratiques* et le conférencier invité est le Dr. Égide Royer, psychologue et spécialiste de la réussite scolaire.

B. Attali-Netherton

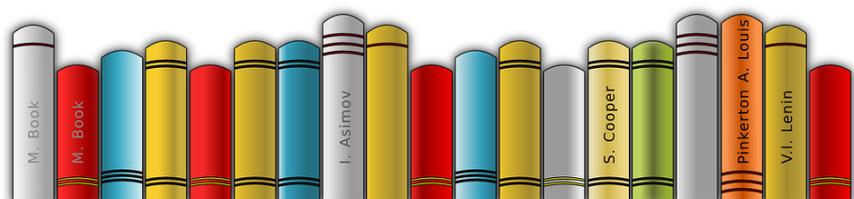
Mot de la présidente

Bonjour à toutes et à tous!

Que d'évènements d'importance ont marqué la rentrée 2017! Nous voilà déjà à contempler la fin du premier trimestre. Commençons par tracer un portrait de nos dossiers les plus enlevants.

Au mois d'octobre, lors de nos deux jours de formations avec nos représentantes et représentants syndicaux et lors de l'assemblée générale, le SEPF et la BCTF ont eu l'occasion de discuter et d'échanger en rapport aux défis et aux enjeux tout en faisant une mise à jour des moyens que le syndicat et nos membres peuvent entreprendre. Je tiens à remercier les représentantes et représentants syndicaux de leur dévouement, leur enthousiasme et leur engagement car notre syndicat tient sa force dans les actions solidaires de nos membres. Je tiens à réitérer que le comité de développement professionnel, le comité du personnel, le représentant syndical, la représentante syndicale et les membres de l'équipe-école sont les agents clés au niveau organisationnel dans votre école et une voix importante.

(suite à la page 2)



Maîtrise en éducation à UBC

Il s'agit d'un programme de maîtrise de trente crédits où les étudiantes et étudiants auront l'occasion d'explorer comment les recherches s'appliquent à la salle de classe en se concentrant sur les questions qui les intéressent.

Le programme se déroule sur une période de deux ans et demi avec des cours planifiés selon l'emploi du temps des enseignantes et enseignants et des administrateurs et administratrices.

Des sessions d'information en ligne seront offertes les vendredis 15 décembre 2017 et 12 janvier 2018 de 15h30 à 16h30. Le programme commencera en juillet 2018.

Pour tout renseignement, contacter Mme Linda Haftner à linda.haftner@ubc.ca.

S. Bélanger

Communication avec votre syndicat

Lorsque vous communiquez avec le SEPF, il est important d'expédier votre message à l'adresse syndicale du destinataire. Les adresses de courrier électronique des membres du CE se trouvent sur le site internet du SEPF sous l'onglet Comités à <http://www.sepfcb.com/comites>. Cela assurera une réponse plus rapide.

De plus, il est important que vous utilisiez votre adresse de courrier électronique personnelle plutôt que votre adresse du CSF, cela en assurera la confidentialité.

S. Bélanger

(Mot de la présidente, suite)

Ces quatre regroupements sont essentiels pour vous impliquer et revendiquer. Vous avez aussi le droit d'exprimer à l'employeur vos soucis qui ne sont pas toujours d'ordre syndical mais qui ont un impact autant sur votre travail, le climat de l'école et votre bien-être.

Bien entendu, le début d'année scolaire s'est avéré difficile et empreint encore une fois de changements imprévisibles qui sont venus teinter l'excitation les premiers mois de la rentrée .

Votre syndicat continue d'ouvrir la porte à des discussions franches et des solutions constructives à court et long terme avec le CSF afin de permettre à nos membres de naviguer harmonieusement à travers de nouvelles initiatives et directives. Malheureusement, nous constatons que le CSF continue de maintenir un rythme de changement sans considérer les suggestions et les commentaires des enseignantes et enseignants ou du syndicat tout en tardant à réagir de façon ponctuelle à nos demandes. Le CSF maintient une ligne de temps inflexible et très directive et nous en constatons régulièrement l'impact sur le travail et le bien-être de nos collègues affectés.

Merci à nos membres qui ont justement réagit et qui ont partagé avec nous et l'employeur leurs inquiétudes et les effets que de telles actions et décisions ont eu comme répercussions au sein de leur école.

L. Thériault

Cours en ligne sur la littératie en santé mentale

Un cours en ligne ouvert à toutes et à tous (MOOC) sera offert par le Bureau de la formation des enseignantes et enseignants de l'Université de la Colombie-Britannique à toute personne intéressée par le développement de la littératie en santé mentale.

Le cours s'adresse principalement aux enseignantes et enseignants de la 8e à la 10e année. Il aidera les enseignantes et les enseignants à comprendre comment obtenir et maintenir une bonne santé mentale, à comprendre les troubles de santé mentale et leurs traitements, réduire la stigmatisation et accroître l'efficacité de la recherche d'aide.

Ce cours est muni d'un ensemble complet de ressources, d'activités en classe, d'exercices personnels et d'autres interventions fondées sur des données probantes, enseignantes et enseignants peuvent acquérir une meilleure compréhension de tous les aspects de la littératie en santé mentale.

Ce MOOC peut être commencé à tout moment depuis le 1^{er} novembre. Visitez leur site internet à l'adresse suivant: <http://pdce.educ.ubc.ca/mentalhealth/> pour en savoir plus.

B. Attali-Netherton



Assemblée générale du SEPF d'automne 2017

C'est lors de la formation des représentantes et représentants syndicaux qu'a eu lieu la première assemblée générale de l'année.



L'assemblée a commencé par la reconnaissance du territoire autochtone. Quelques membres du SEPF ont même eu l'honneur de faire résonner un tambour amené spécialement pour l'occasion par le conseiller pédagogique en éducation autochtone, Roger Lagassé.

Après le mot de bienvenue et les rapports des membres de l'exécutif, les représentantes et représentants syndicaux ont eu à voter sur les onze propositions au menu. Toutes les propositions ont été adoptées à l'exception de la proposition 6 sur la représentation syndicale par école qui a été renvoyée au Comité exécutif afin qu'elle soit réétudiée en tenant compte de plusieurs facteurs qui ont été soulevés durant le débat.



C'est également lors de cette assemblée, dans l'esprit de réconciliation, que les représentantes et représentants syndicaux et les membres de l'exécutif se sont unis pour soutenir le projet « Innocentons Louis Riel ».

J. De Serres

Le BC Early Career Teachers' Association

Cette association de la FECB a pour mandat d'offrir des ressources abordant les thèmes suivants: la gestion de classe, la santé et le bien-être des nouveaux enseignantes et enseignants et le curriculum, etc. aux nouveaux enseignantes et enseignants en français et en anglais (<https://bcecta.wordpress.com/>). Pour adhérer à cette association, les membres du SEPF peuvent utiliser leurs fonds de développement professionnel et utiliser le formulaire de demande de remboursement disponible sur le site suivant: <http://www.sepfc.com/services>.

K. L.-Cabana

Le 6e Sommet du numérique en éducation

Le 6e Sommet du numérique en éducation aura lieu au Centre Sheraton de Montréal, les 3 et 4 mai 2018.

Le Sommet du numérique en éducation est un événement qui réunit à la fois des praticiens (enseignantes et enseignants, conseillères et conseillers pédagogiques, directrices et directeurs d'établissements, etc.), des élèves, des parents et des chercheurs. Près de 1 500 personnes qui proviennent



d'une quarantaine de pays se réunissent lors de cet événement. Cela permet à tous les intervenants en éducation présents d'avoir la possibilité d'échanger et comprendre de voir ce qui se fait ailleurs.

Cette année, il sera possible d'obtenir 35% de rabais sur les coûts d'inscription si l'on parraine un nouveau participant au Sommet, si l'on est un nouvel animateur d'atelier au Sommet ou si un praticien et un chercheur présentent ensemble au Colloque. Jusqu'au 29 janvier, les frais d'inscription pour les enseignants sont de 260,00\$.

Il est possible d'obtenir plus d'information au: sometnumerique.ca

S. Bélanger

La conférence de la FECB pour nouveaux enseignantes et enseignants, nouveaux suppléantes et suppléants et maîtres-stagiaires

La 20e conférence annuelle pour les nouveaux enseignantes et enseignants, les nouveaux suppléantes et suppléants et les maîtres stagiaires aura lieu les 2 et 3 mars 2018 à l'hôtel Radisson à Richmond. Les inscriptions débuteront à la mi-janvier. Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site suivant: <http://www.bctf.ca/NewteachersConference2018/>

Tarif pour les nouveaux enseignantes:

- 70\$ pour les deux journées (vendredi et samedi)
- 40\$ pour une journée seulement (vendredi ou samedi).

Tarif pour les enseignants et les enseignantes qui enseignent sur appel:

- 40\$ (pour une journée ou pour les deux journées)

K. L.-Cabana

Parler vrai au pouvoir

Vous abordez le thème des droits de la personne en salle de classe? Le comité de justice sociale vous invite à consulter la ressource Parler vrai au pouvoir Canada, un outil pédagogique dont le contenu ciblant principalement les élèves de la 5e année à la fin du secondaire est facilement adaptable aux plus jeunes.

Tel qu'on peut le lire sur leur site : « [cette] ressource met en valeur les expériences de 12 Canadiennes et Canadiens contemporains qui consacrent leur vie à la défense des droits de la personne. Les questions abordées vont des crimes contre l'humanité à la défense des droits des enfants en passant par l'autodétermination des Autochtones et la participation citoyenne. »

Une ressource idéale en lien avec la journée internationale des droits de l'enfant du 20 novembre. Pour plus de renseignements, visitez l'adresse: <http://pvapcanada.ctf-fce.ca/>.

J. De Serres

La convention collective et vous

L'article D.31 sur les heures de travail précise que le nombre d'heures d'enseignement est d'un maximum de 25 heures à l'élémentaire et de 27 heures et demi au secondaire. Cette période comprend, en plus de l'enseignement proprement dit, le temps de récréation, le temps de changement de classe ainsi que le temps de préparation.

Au niveau quotidien, la journée ne dépassera pas six heures en ce qui concerne les enseignants du primaire et de six heures et demi pour les enseignants du secondaire. Dans chaque cas, la pause du midi est comprise.

S. Bélanger



Enseigner au pays de Zachary Richard

Le CODOFIL, le Conseil pour le développement du français en Louisiane, est à la recherche de candidates et candidats pour enseigner le français langue seconde et en immersion française dans les écoles de la Louisiane.

La période de recrutement pour l'année scolaire 2018-2019 commencera en janvier 2018.

Vous pouvez contactez Peggy Feehan au: pfeehan@crt.la.gov afin d'obtenir plus d'information.

S. Bélanger

Les suggestions de lecture du Colibri Express

Enfin, j'enseigne au primaire!

Ce livre est un guide de survie pour tous les nouveaux enseignantes et enseignants du primaire. Il contient des informations utiles et des stratégies qui ne sont généralement pas abordées dans les programmes universitaires, mais qui deviennent extrêmement importantes lorsqu'on se retrouve les deux pieds dans la réalité de la salle de classe. Cet ouvrage permet de répondre aux questions suivantes: Comment préparer l'arrivée d'un nouvel élève en plein milieu de l'année scolaire? Quelle est la première chose à faire en arrivant dans la classe? Comment remplir une pile de bulletins dans un délai raisonnable? Comment réagir face à un parent en colère?



Kriegel, O. (2016), *Enfin, j'enseigne au primaire!*, Chenelière Éducation.
<https://www.cheneliere.ca/9978-livre-enfin-j-enseigne-au-primaire-.html>

Enseigner en classe multiniveau des stratégies et des outils efficaces

Ce livre comprend des stratégies, des conseils et des outils efficaces afin de permettre aux enseignantes et enseignants de mettre à profit l'hétérogénéité leur groupe; d'engager leurs élèves dans une dynamique de collaboration et de partage; de favoriser la différenciation pédagogique; de maximiser leurs interventions afin d'éviter les dédoublements de tâches; de mettre en place une gestion de classe où l'élève devient progressivement responsable d'une partie de ses apprentissages, etc.



Bombardier, H. et Cloutier, Ghislaine, C. (2016), *Enseigner en classe multiniveau des stratégies et des outils efficaces*, Chenelière Éducation.
<https://www.cheneliere.ca/9980-livre-enseigner-en-classe-multiniveau.html>

K. L.-Cabana

Le code d'éthique de la Fédération des enseignantes et des enseignantes de la Colombie-Britannique

Les enseignantes et enseignants qui enseignent sur appel sont des enseignantes et enseignants à part entière, tout comme les nouveaux et nouvelles. Le code de déontologie s'applique à tous les membres et, lors d'un conflit, il est essentiel de s'y référer. Si vous avez une question d'éthique, la FECB met à la disposition de ses membres diverses ressources. Michelle Davies, administratrice de l'éthique de la FECB, est disponible pour répondre à toutes vos questions à mdavies@bctf.ca.

De plus, la FECB a créé tout récemment une vidéo informative, en anglais uniquement, sur le Code de déontologie. Cette vidéo explique quel type d'aide la FECB peut fournir s'il y a un conflit avec un collègue ou une personne liée au travail.

K. L.-Cabana

Code de déontologie de la FECB

Le code de déontologie formule, pour tous les membres de la Fédération des enseignantes de la C.-B. (FECB), des règles générales destinées à maintenir les normes élevées en matière de conduite professionnelle et de service envers les élèves, les collègues et le syndicat. Les membres sont priés de communiquer avec les responsables syndicaux locaux ou avec le personnel de la FECB approprié pour obtenir des conseils sur la manière de procéder avec des questions liées au code de déontologie de la FECB.

1. Les membres s'abstiennent des élites et ne communiquent avec eux qu'avec respect et dignité. Ils traitent avec eux de manière professionnelle, en prenant toujours en considération leurs droits et en intégrant leur bien-être.
2. Les membres respectent le caractère confidentiel de l'information concernant les élèves et ne divulguent d'aucune manière les renseignements qu'ils perçoivent ou à des agents autorisés qui s'occupent directement du bien-être de ces élèves. Les membres respectent les dispositions juridiques pour signaler des abus ou préoccupations au personnel de l'école.
3. Une relation privilégiée existe entre les membres et les élèves. Les membres se gardent d'un comportement qui pourrait nuire à la confiance, à l'intégrité ou à la sécurité des élèves.
4. Les membres s'engagent à collaborer positivement avec leurs collègues, les élèves et leurs parents/tuteurs ou tuteurs. Ils assurent des services éducatifs et pédagogiques de haute qualité dans les écoles de leur territoire.
5. Les membres s'engagent à maintenir toute critique concernant la performance pédagogique et le travail dans un cadre professionnel et constructif. Ils ne divulguent pas de renseignements à des collègues ou à des personnes qui ne sont pas impliquées dans le processus de développement professionnel. Ils ne divulguent pas de renseignements à des personnes qui ne sont pas impliquées dans le processus de développement professionnel.
6. Les membres reconnaissent l'autorité et la responsabilité de la FECB de manière constructive et respectueuse. Ils ne divulguent pas de renseignements à des personnes qui ne sont pas impliquées dans le processus de développement professionnel.
7. Les membres s'abstiennent de toute action qui pourrait nuire à la réputation de la FECB.
8. Les membres s'engagent à ne pas poser leur candidature à un poste qui a été déclaré en litige par la Fédération, et à ne pas accepter un tel poste.
9. Les membres s'abstiennent de toute action qui pourrait nuire à la réputation de la FECB de manière constructive et respectueuse. Ils ne divulguent pas de renseignements à des personnes qui ne sont pas impliquées dans le processus de développement professionnel.



La Fédération des enseignantes et enseignants de la C.-B. • 100-150 de Avenue Quilley, Vancouver, C.B. • 604-681-3474

Formation des représentantes et représentants syndicaux

Les 23 et 24 octobre derniers, les membres de l'exécutif et les représentantes et représentants syndicaux, venus de partout en province, se sont rassemblés dans les locaux de la FECB à Vancouver pour participer à la première formation syndicale de l'année scolaire 2017-2018.



Lors de ces deux journées, les représentantes et représentants ont tout d'abord assisté à l'atelier « Connaissances avancées de défenses des droits ». Durant cet atelier, ils ont revu le rôle du représentant syndical et enrichi leurs connaissances quant aux responsabilités, à l'attitude et au leadership qu'ils et qu'elles doivent exercer au sein de leur école afin de pouvoir identifier les problèmes et soutenir équitablement les membres.



Après ce premier atelier, les représentantes et représentants syndicaux ont par la suite assisté à la formation « Est-ce un sujet de grief ? ». Au cours de celle-ci, les représentantes et représentants ont pu revoir la procédure de règlement de griefs et le rôle qu'ils et qu'elles ont à jouer lorsque de telles procédures sont enclenchées. De plus, par le biais de mises en situation, ces dernières ont pu déterminer les cas où une plainte pouvait être matière à grief.

Cette formation bien remplie a permis de mieux outiller les représentantes et représentants syndicaux et d'assurer une communication ouverte afin que tous les membres du SEPF puissent évoluer dans un milieu de travail où leurs droits sont respectés.

J. De Serres

Exploration pratique en sciences pour les classes élémentaires

Un atelier de formation sera offert de 9h30 à 12h00 le vendredi 1^{er} décembre à l'école primaire du Général Gordon de Vancouver. Il sera possible d'essayer des activités à faible coût, testées par les enseignants et enseignantes, en sciences de la terre et de l'espace.

Une variété de formats d'exploration pratiques seront présentés, y compris l'enquête et la collecte de données plus structurée. Les compétences en sciences du nouveau curriculum seront référencées et discutées, ainsi que des liens vers «Science Big Ideas and Content».

La documentation pour chaque activité comprend des liens vers les programmes, des listes de matériaux et des liens vers une base de données de centaines d'activités scientifiques pratiques.

Le coût pour assister à l'atelier est de 50\$. Pour plus de détails, contactez Ingrid Sulston au ingridscience@gmail.com.

B. Attali-Netherton

Le remboursement des Fonds de perfectionnement professionnel

Vous trouverez les politiques de remboursement, le dépliant et les formulaires à remplir pour vous faire rembourser au <http://www.sepfc.com/services>

B. Attali-Netherton

L'assemblée des représentantes et représentants de la Fédération

Voici les grandes lignes de l'Assemblée du 4 au 5 novembre 2017.

Au lendemain des événements entourant la restauration des articles de la convention collective

des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique, le questionnement concernant la pertinence de ces articles avec la réalité actuelle était inévitable. C'est dans ce cadre que les dernières plates-formes de discussion du syndicat ont accordé un espace appréciable à des débats concernant les priorités des enseignantes et enseignants pour la ronde de négociation de 2019.

Il y a eu des votes sur des résolutions locales et des recommandations du CE de la BCTF. Les résolutions et recommandations les plus pertinentes dans le contexte actuel des enseignantes et enseignants concernaient la mise en oeuvre du nouveau curriculum, la prochaine ronde de négociation et le financement de l'éducation publique.

L'Honorable Rob Fleming, Ministre de l'Éducation, a fait une allocution avec séance de questions-réponses concernant surtout la restauration des articles, la mise en oeuvre du nouveau curriculum, le problème des EHB et les tensions actuelles entre le corps enseignant et la BCPSEA.

Plus tard, M. Bernard Richard, Représentant du « Children and Youth », a fait un discours concernant leur mandat et leur recommandation pour réduire la disparité académique entre les enfants en «continuing care » versus les enfants qui vont dans une école classique.



E. Seumo

La justice sociale au Zone Meeting d'automne 2017

Si chaque école n'est pas dotée d'un représentant ou d'une représentante de justice sociale, il est important que les informations en lien avec le respect des droits soient transmises à tous les membres des écoles par le biais des représentantes et représentants syndicaux.

Un privilège est un droit spécial accordé à une personne ou un groupe de personnes afin de pouvoir bénéficier d'un avantage. Que font nos écoles pour intégrer les moins privilégiés et pour s'assurer que ceux-ci aient une voix ?

Autant le personnel enseignant que les élèves doivent savoir vers qui se tourner s'ils ont besoin d'aide ou s'ils veulent s'informer quant à différents sujets de justice sociale tels que le respect des droits, la discrimination, le racisme, etc.

Plusieurs ateliers liés à la justice sociale sont disponibles gratuitement via la FECB et trois bourses sont offertes pour différentes initiatives.

Rappeler aux membres qu'il existe TeachBc : <https://teachbc.bctf.ca/>, un site de ressources avec des activités clés en main qui permet aux enseignants d'agrandir leur bagage de ressources et de partager ce qu'ils font en salle de classe pour aider et inspirer d'autres enseignants.

J. De Serres

Le formulaire 6A: le rapport d'accident

Si vous avez un accident de travail, que vous manquez du travail ou non suite à cet accident; il est important de compléter un rapport d'accident 6A. Il s'agit du formulaire requis par WorkSafeBC. Ce formulaire est disponible en ligne au: <https://www.worksafebc.com/en/resources/claims/forms/workers-report-of-injury-or-occupational-disease-to-employer-form-6a?lang=en>.

Ce formulaire entame le processus de réclamation avec WorkSafeBC si vous vous absentez du travail en lien avec l'accident.

De plus, que vous ne perdiez ou non une journée de travail, une fois ce formulaire complété, cela démarre une enquête afin de connaître les causes de l'accident et la mise en place de mesures correctives.

Il ne va pas sans dire que si personne ne complète le formulaire 6A suite à un accident, il sera impossible de corriger une situation dangereuse et conséquemment cela augmentera les risques que l'accident se reproduise pour le même membre du personnel ou un autre.



Qui plus est, même si vous ne manqué pas de journée de travail, il est possible que l'accident en question devienne une condition préexistante qui empirerait un deuxième accident. Si cela n'a pas été documenté avec un formulaire 6A, l'employé pourrait se voir réduire son indemnisation puisqu'il a une condition préexistante qui ne serait pas en lien avec le travail aux yeux de WorkSafeBC.

Si vous devez quitter rapidement le lieu de travail à cause de votre blessure ou que vous êtes seul sur le site, veuillez envoyer un courriel à votre supérieur immédiat indiquant que vous avez eu un accident et en précisant l'heure, la date et le lieu de l'accident. Vous devrez quand même compléter un formulaire 6A le plus rapidement possible.

N'hésitez pas à me contacter à sbelanger.sepf@gmail.com si vous avez des questions à ce sujet.

S. Bélanger